

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2247**

commune (s) : Jonage

objet : Autorisation donnée à Mme Martine Amsellam-Zaoui de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé boulevard Louis Pradel et cadastré sous le numéro 536 de la section AM

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011

Décision n° B-2011-2247

commune (s) : Jonage

objet : **Autorisation donnée à Mme Martine Amsellam-Zaoui de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé boulevard Louis Pradel et cadastré sous le numéro 536 de la section AM**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire par acte du 25 novembre 2002, d'un terrain nu d'environ 348 mètres carrés situé boulevard Pradel et cadastré sous le numéro 536 de la section AM.

Ce terrain doit pour partie permettre la réalisation de trottoirs. Le délaissé pourrait faire l'objet d'une cession à la ville de Jonage dans le cadre d'un remembrement qui comprend la possible implantation d'un office notarial de 168,70 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON).

Sans attendre l'aboutissement de cette négociation, il est proposé au Bureau que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise madame Martine Amsellam-Zaoui ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le terrain nu communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise madame Martine Amsellam-Zaoui ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le terrain communautaire situé boulevard Louis Pradel à Jonage, en vue de la réalisation de trottoirs et la possible implantation d'un office notarial.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien du bail à construction à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.